

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Excusés : BOUET E. CHAUVIGNÉ M. PAYELLE J. HÉRAULT J. JADEAU D.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le bilan de l'année scolaire 2018/2019 présente un déficit d'environ 11900 euros (non compris les charges d'électricité et d'eau). 10459 repas ont été servis, soit une variation de -0.2% par rapport à l'année précédente, représentant une moyenne de 75 enfants par jour.

Au vu des résultats, le conseil municipal fixe à 4.03 euros le prix du repas pour l'année scolaire 2019-2020 soit une augmentation de 1.5%. Le prix du repas majoré est fixé à 5,10 euros.

Il est possible de réserver et annuler les repas du restaurant scolaire via internet, pour cela il est nécessaire de créer un compte sur le site « monespacefamille.fr ».

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Au regard du bilan de l'année 2018 et de la période de janvier à août 2019, l'accueil périscolaire a connu une légère augmentation de la fréquentation en 2018 par rapport à 2017, le premier semestre 2019 et les réservations de septembre 2019 confirment la hausse de fréquentation.

Le conseil municipal décide d'augmenter de 1.6% les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020. La participation des familles est dorénavant de 2.58 à 2.98 euros de l'heure suivant le quotient familial. Le tarif majoré est de 4 euros de l'heure.

Idem que le restaurant scolaire, les familles peuvent faire les réservations et annulations en ligne via « monespacefamille.fr ».

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil a fixé la redevance pour occupation du domaine public, pour la période du 27 novembre 2018 au 26 novembre 2019, à 645 euros. Le montant de cette redevance est déterminé sur la base de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Modifications statutaires

Le conseil émet un avis favorable au projet de modification statutaire relative à la compétence 11 en matière d'actions culturelles.

Le conseil approuve les termes de la convention d'objectifs et partenariat en faveur de la lecture publique, proposée par l'Agglomération du Choletais.

Fonds de concours AdC

Le conseil sollicite le fonds de concours de l'Agglomération du Choletais au titre du développement des communes rurales à hauteur de 14263,30 euros pour le projet de réhabilitation des anciens vestiaires de foot « Stade de La Nongile »

AMENAGEMENTS ESPACES VERTS

Pupitres avec photos anciennes

Monsieur le Maire félicite la commission et le conseil valide l'installation de trois pupitres supplémentaires.

BATIMENTS

Anciens vestiaires de foot

La commission s'est réunie pour étudier l'ensemble des devis et valider les travaux envisagés, à savoir : les travaux d'électricité et chauffage confiés à Thomas Connect pour 5137,25€ TTC, travaux de plomberie confié à GIRARDEAU Arnaud pour 2572.72€ TTC, travaux de maçonnerie confiés à SARL MARCHAND Stève pour 7513.62€ TTC, travaux d'isolation thermique extérieure et bardage bac acier confiés à SAS Robert GAULTIER pour 19008.34€.

RESTAURANT SCOLAIRE

Pour pallier l'absence de Nelly, Maria DE ALMEIDA, recrutée en qualité d'adjoint d'animation, complète l'équipe du restaurant scolaire.

DIVERS

Terrain de pétanque Parc Saint Protais

Monsieur le maire remercie Bernard ROMPILLON qui a fourni le sablon et assuré sa mise en œuvre.

Table de ping-pong

La commission définira l'emplacement d'installation.

Téléphonie mobile

Une antenne pour la téléphonie mobile d'une hauteur de 30 ml sera installée à proximité de la salle de La Nongille.

Abri bus

L'installation de l'abri bus rue François Guérif prévue l'été dernier par l'Agglomération du Choletais, est reportée de quelques mois. Sa réalisation devrait être simultanée à des travaux d'aménagement sur la commune de Somloire

Parc Saint Protais

Le toboggan présente quelques détériorations, le service technique interviendra pour la remise en l'état.

Prochaines réunions : le 9 octobre et le 7 novembre 2019